Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 4 : 1918) du

JEUDI 24 JANVIER 1918

Au tour des matelas. On s'y attendait ; c'était depuis longtemps ; la annoncé mesure d'ailleurs, déjà été prise dans plusieurs régions du pays. Néanmoins l'affiche de ce matin disant qu'à partir du 28 nous serons obligés de livrer les laines de nos matelas et coussins provoque de l'émotion. On espérait qu'il y aurait quelques ménagements ; mais non. D'après l'affiche, tout le monde doit livrer, et tout livrer. Sur quoi dormirons-nous, sur surtout, dormiront les personnes mal portantes ou d'un certain âge pour qui un bon lit une condition indispensable souvent repos?...

Comme pour les cuivres, nous recevrons à domicile des bulletins fixant le jour et l'endroit où nous devrons porter nos laines. Et il y aura des perquisitions à domicile pour s'assurer qu'on n'a rien retenu. (1)

(1) Voir les débuts de l'application de cet arrêté, les 7 juin et 16 juillet 1917, et ses suites le 16 février 1918.

7 juin 1917:

http://www.idesetautres.be/upload/19170607%2050 %20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf 16 juillet 1917 :

http://www.idesetautres.be/upload/19170716%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf

Notes de Bernard GOORDEN.

Lisez « Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc. » par Georges RENCY, qui constitue le chapitre XIII de la première partie du volume 1 de La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2ème édition ; pages 90-97) :

http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf